

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16-4

Lundi 19 septembre 2016

~~~~~

## Procès-verbal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 19 septembre 2016 à 19 H.  
Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, MM. C. CHEVALIER, P. GUILLOT, et D. JEAN, Adjoint, Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, F. PUPPINI, et K. SCHOUMACKER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: Mme P. COUPEAU qui a donné procuration à E. ECHANTILLAC et, A. ORTOLLAND et L. RENAUD.

Absent: F. NERI et S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19 H; P. GUILLOT est élu secrétaire de séance.

### 1 – VOIRIES COMMUNALES TRAVAUX 2016 – Choix de l'entreprise attributaire.

Sur présentation par M. C. CHEVALIER, Adjoint aux travaux, des résultats de la consultation restreinte lancée le 28 juin dernier auprès de 3 entreprises, portant sur les travaux à réaliser à l'automne 2016 sur les voiries communales, le Conseil Municipal désigne l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics de Voglans (Savoie) pour un coût total HT de 32855,00 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 2 – SICSAL – Approbation des modifications apportées aux statuts.

M. le Maire présente à l'Assemblée la modification apportée aux statuts du SICSAL, approuvée par la délibération du conseil syndical du SICSAL en date du 19 juillet 2016, et précisant les champs de compétence du syndicat, notamment dans le domaine de l'animation enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à apporter aux statuts du syndicat :

*Mentions actuelles* : \* Contrat cantonal jeunesse \* Animation enfance

*Nouvelles mentions* : \* Création, organisation et gestion des équipements d'animation enfance et jeunesse de 3 à 25 ans sur le temps extrascolaire et le mercredi en temps périscolaire.\* Développement, accompagnement et mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse impulsées dans le cadre de contrats partenariaux (contrat enfance-jeunesse, contrats territoriaux ...).

*Décision prise à la majorité (7 pour). (Abstentions de D. GARNIER, P. GUILLOT et F. PUPPINI).*

Arrivée de Mme SCHOUMACKER qui prend part au débat.

### 3 – RESTAURATION SCOLAIRE- Adhésion de la commune au groupement de commande avec le SICSAL et les Communes de BARBY et THOIRY.

Sur proposition de Mme ECHANTILLAC, Conseillère Municipale, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation d'un nouveau marché unique pour la fourniture des repas destinés aux restaurants scolaires et centres de loisirs. Le SICSAL est désigné pour coordonner le groupement et mandaté pour gérer la procédure. La Commune sera représentée à la commission d'appel d'offres dudit groupement par Mme E. ECHANTILLAC, déléguée titulaire, et Mme D. GARNIER, déléguée suppléante.

*Décision prise à l'unanimité moins une voix (Abstention de D. GARNIER).*

### 4 - BUDGET PRIMITIF "PRINCIPAL" 2016 - Décision modificative n° 6.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 6 portant sur des crédits supplémentaires d'investissement en dépenses et recettes pour 450 € pour l'acquisition de matériel de bureau et matériel informatique pour les écoles, et de crédits supplémentaires de fonctionnement en dépenses et recettes pour 800 € pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

*Décision prise à l'unanimité.*

### 5 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – Approbation de la convention à signer avec l'association Profession Sport Animation 73 pour la mise à disposition d'une animatrice sur la période du 01/09 au 20/10/2016.

Sur proposition de Mme D. GARNIER, Conseillère déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention à signer avec l'association Profession Sport Animation 73 de Chambéry (Savoie) pour la mise à disposition d'une animatrice affectée aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur la période du 1er septembre au 20 octobre 2016, correspondant à un temps de travail de 25 heures, au prix de 17,08 € par heure plus 7 € par mois, frais de gestion compris.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 6 – CHAMBERY METROPOLE – Approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social.

M. le Maire présente à l'Assemblée l'installation de la Conférence Intercommunale du logement (CIL), instance de pilotage chargée de définir les orientations en matière d'attribution de logements et de mutations dans le parc social, et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) de logement social et d'information des demandeurs visant à :

- assurer une gestion partagée des demandes de logement social en mettant en commun les demandes et les pièces justificatives, les informations relatives à la situation des demandeurs et le traitement de leur dossier,
- satisfaire le droit à l'information des demandeurs sur tout le territoire, en harmonisant et en complétant les informations qui leur sont délivrées par les lieux d'accueil,
- organiser collectivement le traitement des demandes de logement des ménages en difficulté,
- favoriser les mutations.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de PPGD de logement social et d'information des demandeurs, mais redoute la charge de travail supplémentaire induite par ce dispositif eu égard aux moyens administratifs de la Commune (1,8 équivalent TP).

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire,  
S. BOCHET.

Le Secrétaire de séance,  
P. GUILLOT.